

Bulletin du Conseil communal

N° 2



Lausanne

Séance du 9 septembre 2014 – Deuxième partie



Bulletin du Conseil communal de Lausanne

Séance du 9 septembre 2014

2^e séance publique à l'Hôtel de Ville, le 9 septembre 2014, à 18 h et à 20 h 30

Sous la présidence de M. Jacques Pernet, président

Sommaire

Deuxième partie	176
Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts : « Edicules sur le domaine public : quelle vocation et quelle contribution à la cohésion sociale dans les quartiers ? »	
Développement photocopié.....	176
Discussion	177
Réponse de la Municipalité.....	177
Interpellation urgente de M. Nicolas Gillard : « Espace Autogéré : quel cadre et quelle surveillance ? »	
Développement photocopié.....	189
Discussion	190
Réponse de la Municipalité.....	191

Deuxième partie

Membres absents excusés : M^{mes} et MM. Yves Adam, Claude Bonnard, Marie-Ange Brélaz-Buchs, Anne-Françoise Decollogny, Jean-Pascal Gendre, Nicole Graber, Christiane Jaquet-Berger, Jean-Luc Laurent, André Mach, Giampiero Trezzini, Claude-Alain Voiblet, Diane Wild, Magali Zuercher, Anna Zürcher.

Membres présents	86
Membres absents excusés	14
Membres absents non excusés	0
Effectif actuel	100

A 20 h 30, à l'Hôtel de Ville.

Interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts : « Edicules sur le domaine public : quelle vocation et quelle contribution à la cohésion sociale dans les quartiers ? »

Développement polycopié

Le 15 juillet dernier, la Ville a publié un appel d'offres portant sur trois édicules situés sur le domaine public, dans trois quartiers lausannois, avec un délai au 15 septembre pour le dépôt de projets proposant « un concept d'exploitation innovant ». Selon le texte de l'appel d'offres, les futurs exploitants doivent également être en capacité « d'entreprendre et de financer » une rénovation de ces petits bâtiments. Les édicules concernés appartiennent actuellement à la Ville et font, dès lors, partie du patrimoine communal. Nous saluons l'idée de rendre vie à ces édicules.

Leur mise à disposition de tiers doit avoir lieu sur la base de critères clairs et transparents et dans le sens de l'intérêt collectif. Pour au moins deux des bâtiments concernés, différents projets de type associatif ou visant à favoriser la vie de quartier et la cohésion sociale seront déposés. Par définition, certains de ces projets ne peuvent pas s'appuyer sur des certitudes de financement à l'issue du délai de postulation. Il serait cependant regrettable que cet état de fait conduise à leur exclusion pure et simple, au mépris des apports sociaux que leur mise en place peut représenter.

Dès lors, et vu l'échéance prochaine du délai de postulation, nous souhaitons poser les questions suivantes à la Municipalité par le biais de la présente interpellation urgente :

1. La Municipalité estime-t-elle que le délai de deux mois en plein été est le meilleur outil pour favoriser l'émergence de projets intéressants et "innovants" dans les quartiers ?
2. Quels seront les critères d'attribution ? Comment seront-ils pondérés ? Qu'est-ce qu'un projet "innovant" pour la Municipalité ? Comment la ville imagine-t-elle que des investissements relativement importants de rénovation puissent être rentabilisés sur 30 m² ? La Ville envisage-t-elle de participer à ces frais de rénovation en tant que propriétaire des édicules, en particulier si ceux-ci s'avèrent plus importants que prévu (canalisations, toits, enveloppe générale, etc.) ?
3. Des projets associatifs ou émanant des habitant-e-s et visant, de façon générale, à animer le quartier et à créer du lien social, peuvent-ils espérer être retenus lors de l'attribution ?
4. Comment est-il prévu d'évaluer l'intérêt social des projets proposés, au-delà de leur pure et simple viabilité financière ?

5. Quelle est l'instance de décision formelle pour l'attribution des locaux concernés par les appels d'offre ?
6. Dans le cas d'une éventuelle attribution à une société commerciale, les acteurs économiques de proximité, indépendants et ancrés dans le tissu lausannois pourront-ils être privilégiés ?
7. Quels sont les prochains édicules qui feront l'objet d'un appel d'offres? Quel est le calendrier prévu ? Les prochaines réaffectations d'édicules publics pourront-elles donner la priorité aux projets associatifs et/ou de quartier ?

Nous remercions par avance la Municipalité pour ses réponses.

Discussion

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je ne vais pas lire le texte de l'interpellation, vous le connaissez depuis deux semaines. Il s'agit de poser un certain nombre de questions pour clarifier l'appel d'offres paru le 15 juillet concernant trois édicules situés sur domaine public, anciennement affectés comme toilettes, et que l'appel d'offres en question visait à réaffecter par des concepts, je cite, « innovants », selon un cahier des charges relativement détaillé.

Il s'est trouvé un certain nombre d'acteurs à Lausanne pour considérer que ce cahier des charges était un peu contraignant et rédigé de manière pas très facile à comprendre pour des gens qui se lanceraient dans une première expérience de postulation de ce type. C'est la raison pour laquelle nous avons souhaité poser un certain nombre de questions à la Municipalité. Je parle ici au nom de trois interpellateurs issus des partis socialiste, écologiste et du groupe La Gauche.

Je rappelle encore que l'échéance du délai de postulation est au 15 septembre prochain, ce qui ne fait qu'accentuer le caractère urgent de cette interpellation.

Réponse de la Municipalité

M. Olivier Français, municipal, Travaux, lit la réponse de la Municipalité :

Préambule

Par décision du 7 février 2013, la Municipalité décidait de fermer une vingtaine de WC publics vétustes ne répondant plus à la demande du public, permettant ainsi des économies d'eau et d'électricité. [Remarque de M. Français : Votre Conseil par ailleurs a été informé de cette décision tant par les commissaires de Gestion que par les commissaires à Finances.] Les édicules libérés ont été, dans un premier temps, proposés aux services communaux en vue d'une réaffectation pour leur propre usage et huit d'entre eux ont trouvé preneur. Sur les douze restants, huit sont susceptibles d'être loués à des particuliers, les autres étant destinés à disparaître à moyen terme.

Suite aux différents articles parus dans la presse concernant la fermeture de ces édicules, des associations et des commerces lausannois ont manifesté leur intérêt à occuper l'un ou l'autre des WC désaffectés.

Soucieuse de valoriser le patrimoine administratif aux meilleures conditions en termes d'équité, la Direction des travaux a proposé de lancer un appel d'offres en vue de déterminer les partenaires en charge de la future exploitation de ces locaux. La démarche entreprise est en tous points conforme à celle déjà appliquée par les services communaux en pareille circonstance, comme la réaffectation de l'abribus de Saint-François.

Réponse aux questions posées

Cela dit, la Municipalité répond comme suit aux questions posées.

Question 1

Suite à la récente fermeture de 20 WC publics en ville de Lausanne, les articles parus dans la presse ont engendré une vague d'intérêt de la part de particuliers concernant leur réaffectation à des fins commerciales. Devant l'attente de ces personnes (environ 10 demandes) et sachant que la réaffectation de ces édicules contribue à l'animation économique et sociale des lieux où ils se trouvent, la Municipalité a pris l'option de faire paraître au plus vite les appels d'offres dans la *Feuille des avis officiels* (FAO) et sur le site internet de la Ville. Afin de tenir compte de la période estivale, nous avons porté à deux mois le délai de remise des dossiers, là où le délai habituel pour ce type de démarche est de un mois. De plus, toutes les personnes qui avaient porté un intérêt spontané à ces édicules ont été informées préalablement par mail et par téléphone de la parution de l'annonce d'appel d'offres dans la FAO. Au vu du nombre important de ces contacts qui ont eu lieu par la suite, nous sommes persuadés que la période de parution n'a pas ou peu eu d'impact sur la qualité des dossiers. A ce jour, aucune demande de prolongation de délais n'a été émise par les participants. Le service en charge du dossier a déjà reçu des offres et il reste dans l'attente d'autres projets dans les délais fixés.

Question 2

Les principaux critères d'attribution sont identiques à ceux utilisés habituellement pour ce type de démarche, à savoir :

- le concept proposé : l'originalité du projet, son impact et son intégration dans le tissu du quartier considéré ;
- le type de travaux de rénovation proposé (donc recensement architectural, respect de l'objet, l'esthétique) ;
- le financement et les garanties financières (fonds propres, emprunt) ;
- le loyer proposé selon business plan ;
- les expériences des candidats ;
- le respect du développement durable ;
- les horaires d'ouverture proposés, la stabilité de l'activité dans le temps.

Ces critères seront évalués par une commission d'évaluation pluridisciplinaire composée de différents services communaux. Lors de cette évaluation, les critères ne seront pas pondérés comme c'est le cas lors d'une procédure de marchés publics, mais les dossiers seront étudiés individuellement afin de préserver les intérêts de la Ville et du quartier, tant financiers, qu'architecturaux et sociaux.

Un projet « innovant » dans ce type de démarche c'est un projet répondant à part entière aux besoins commerciaux (économiques), culturels ou associatifs du quartier considéré et qui propose, en plus, une solution originale et créative, susceptible d'offrir des activités nouvelles aux citoyens pour créer de l'animation et de l'attractivité.

Les dossiers seront étudiés en fonction de ces critères précisés ci-dessus et dans l'intérêt des quartiers auxquels ils appartiennent. Toutefois, les projets qui seront retenus ne doivent pas grever le budget communal et si un investissement financier de la part de la Ville devait être envisagé, il serait soumis à une décision de la Municipalité dont c'est la compétence.

Question 3

Tous les projets ont bien entendu leur chance d'être retenus pour autant qu'ils soient argumentés et qu'ils démontrent une plus-value selon les critères décrits au point 2. Le groupe d'évaluation restera toutefois attentif à la notion de service à la population et d'animation du quartier, notamment s'agissant des horaires d'ouverture. L'intégration d'une activité diurne permettra non seulement une mise en valeur du patrimoine communal mis à disposition mais surtout, comme le souhaitent les interpellateurs, de créer un lien social dans des nouvelles centralités de quartier.

Question 4

Selon les discussions déjà engagées dans le cadre du postulat de Monsieur Benoît Gaillard « *Lausanne – ses terrasses animées et ses parcs conviviaux* » et de la motion de Monsieur Henri Klunge « *Occupons l'espace public, faisons des terrasses* », la réaffectation de certains édifices publics, et notamment des WC sous utilisés, car mal situés par rapport au flux piétonnier et trop proches d'autres WC, créera de l'animation et de l'attractivité. Cela contribuera largement à l'intérêt et la régulation sociale des lieux où ils sont situés et engendrera peut-être une diminution des incivilités. L'objectif que s'est fixé la Municipalité en lançant cette démarche proactive étant que les citoyens se réapproprient l'espace public.

Question 5

Une commission d'évaluation sera formée par des représentants des services des routes et de la mobilité (RM), d'architecture (ARCH), d'urbanisme (URB), du logement et gérances (SLG), du service des parcs et promenades (SPADOM), de la police du commerce (POLCOM), sous la direction du directeur des travaux. Cette commission pluridisciplinaire est plus élargie que celles réunies habituellement pour ce type de démarche afin, justement, de tenir compte de l'ensemble des critères décrits au point 2.

Question 6

Oui, comme c'est déjà le cas pour le nouvel édifice commercial de la Sallaz où la Municipalité a pris les mêmes engagements auprès du commerce local en place.

Question 7

La démarche entreprise avec ces trois premiers édifices, qui ont été proposés de façon spontanée par des citoyens, sera poursuivie pour les WC publics qui ont été fermés et dont la réaffectation présenterait un intérêt pour leur quartier.

Certains projets sont déjà en cours comme à la place de la Sallaz et à la place du Tunnel où la démarche est largement participative. Des édifices publics sont également pressentis pour le même type de projet, comme par exemple celui situé à l'arrêt de bus de Bellevaux ou celui se trouvant près de la clinique Cecil, à la tête sud du pont Chauderon. Les actions sont déjà lancées et leur temporalité est contemporaine. Comme pour les premiers édifices, les intérêts de la Ville seront préservés et les critères d'affectation resteront ceux décrits au point 2.

La Municipalité estime avoir ainsi répondu à toutes les questions de l'interpellateur.

La discussion est ouverte.

M. Guy Gaudard (PLR) : – Je décline mes intérêts : je préside l'Association des commerçants de Chailly. La Société de développement nous a approchés dernièrement concernant la valorisation de l'édifice sis à Chailly. Il est envisagé de le mettre à disposition des riverains, et surtout des acteurs institutionnels à Chailly, comme La Rozavère, Eben Hézer, l'Ecole Nouvelle, le Foyer, qui pourraient disposer ainsi d'un endroit où il y aurait beaucoup plus de visibilité que ce qu'ils ont actuellement sur le chemin de Rovéréaz.

J'aimerais souligner que, lors de la fête à Chailly, qui a eu lieu le 6 septembre, on a récolté plus de 100 signatures soutenant ce projet. C'est important pour le quartier que cet édifice soit réservé à un usage social. On a une magnifique opportunité de pouvoir faire différentes activités. Je pense notamment à des présentations d'enquêtes publiques. Souvent, lorsqu'il y a des enquêtes publiques dans le quartier, les gens ne sont pas forcément au courant ; on pourrait peut-être profiter de cet espace pour les afficher.

On pourrait utiliser cet espace pour des manifestations artisanales. Ce serait aussi intéressant de voir des gens qui ont une profession particulière ; je pense à des gens qui

tissent de l'osier, ou bien des sculpteurs sur bois. Il y en a à Chailly, qui travaillent dans le quartier et qui auraient tout à fait leur place dans ce projet.

On pourrait également envisager différentes expositions culturelles dans ce local qui, j'aimerais le souligner, fait actuellement 12,5 m² et qui aura une surface d'environ 27 m² après un projet architectural qui sera déposé le 15 septembre à la Ville de Lausanne. On aurait la possibilité d'exposer des tableaux ou des gravures. Il y a donc de quoi animer cet édicule pendant de nombreux mois. C'est clair qu'on serait les gardiens de cet édicule, puisque, tour à tour, chacun en assurerait la sécurité, la propreté et le bon état. L'interpellation de notre collègue Benoît Gaillard reçoit en tout cas l'appui de notre association des commerçants et, au même titre, de la Société de développement de Chailly-Béthusy.

M. David Payot (La Gauche) : – Sans entrer dans le vif du débat, la réponse à la question 7 appelle une question annexe. Je vois qu'il est évoqué l'édicule de la place du Tunnel. Je n'ai pas suivi les différentes étapes de la démarche participative, mais il me semble que des travaux importants étaient prévus sur cette place. Du coup, dans quelle mesure est-ce qu'on peut concilier le projet, qui impliquerait un certain investissement pour l'organisation ou la personne qui reprendra l'édicule, et la possibilité de revoir l'aménagement de la place du Tunnel, qui le mérite depuis longtemps ?

M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts) : – Merci à la Municipalité pour ses réponses. Nous annonçons d'ores et déjà le dépôt d'une résolution.

Pourquoi cette résolution qui ne mange pas de pain ? Parce que, finalement, ce que nous voulons, ce n'est ni un Starbucks, ni un Mc Do à la place de ces édicules ; nous voulons des projets qui font vivre les quartiers, auxquels les habitants pourraient participer pour une meilleure qualité de vie en ville. C'est aussi cela le développement durable, qui est un des critères mentionnés dans l'appel d'offres. Or les projets du monde associatif ou portés par les acteurs locaux pourraient se trouver désavantagés par rapport à de plus gros acteurs, car leur assise financière est moins solide et moins importante. C'est pourquoi nous verrions d'un bon œil que les projets locaux de proximité portés par les acteurs associatifs soient privilégiés dans cet appel d'offres, parce que c'est la vision de la société que nous partageons.

Finalement, être innovant, ce fameux critère mentionné dans l'appel d'offres, pourrait être de donner sa chance à de plus petits acteurs, qui sont peut-être moins connus et qui, à nouveau, ont moins d'assise financière pour mener, entre autres, les importants projets de rénovation nécessaires à ces édicules et à leur nouvelle affectation.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité favorise, dans l'attribution des édicules situés sur le domaine public, les projets de proximité issus des quartiers eux-mêmes, et les plus à même d'apporter de façon durable une contribution à la vie collective locale.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Le suspense ne durera pas plus longtemps pour nous ; on avait une résolution, que je ne vous lirai pas, parce que la résolution des Verts est tout à fait de bon aloi.

Comme c'est rappelé dans la réponse à l'interpellation, si on parle de ces édicules aujourd'hui, c'est parce que la Ville a choisi de supprimer 20 WC publics. Jusqu'à preuve du contraire, les WC publics étaient un service au public, qui est en train de disparaître gentiment. Il paraîtrait même qu'un municipal aurait écrit dans une lettre que les gens pressés par un besoin pouvaient se rendre dans les commerces ou dans les restaurants pour se soulager ; c'est une drôle de façon de faire les choses.

Dans la réponse municipale, il est aussi question du désir de ne pas grever le budget communal ; il a été dit clairement que le budget communal a été amélioré par la fermeture de ces 20 WC publics. Il y a manifestement une volonté d'économies à travers l'abandon,

si l'on veut bien, de ces édicules. Dans ce cadre, les critères qui sont précisés dans la réponse à la question 2 de M. Gaillard ne nous satisfont pas vraiment, car il est clairement précisé que les critères ne seront pas pondérés, contrairement à ce qui se passe dans les marchés publics.

Je pense que M^{me} Lapique ne sera pas en contradiction avec moi ; c'est pourquoi nous vous invitons à soutenir sa résolution, qui donne une sorte de pondération à l'aspect de proximité, social, culturel et d'intérêt public pour les gens du quartier. Cette résolution permettant donc de pondérer un peu les critères non pondérés de la Municipalité, La Gauche se rallie à la résolution de M^{me} Lapique.

M^{me} Evelyne Knecht (La Gauche) : – J'ai une question complémentaire à la question 7 de l'interpellation. On a parlé d'un calendrier et d'autres édicules : celui du Tunnel et du pont Chauderon. Il y en a un qui fait du bruit actuellement à Lausanne, c'est celui à côté de la place de Milan. Je voudrais savoir s'il y a déjà des intentions, s'il y a quelque chose de dessiné par rapport à cet édicule.

M. Hadrien Buclin (La Gauche) : – J'ai une question complémentaire à celle de mon collègue Hubler. Puisque la Municipalité a décidé de fermer 20 WC publics parce qu'elle les jugeait vétustes, est-il prévu d'en ouvrir de nouveaux, plus modernes ?

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – J'aimerais tout d'abord remercier la Municipalité pour ses réponses et remercier le directeur des Travaux. Je suis convaincu que le délai de deux semaines a permis d'obtenir des réponses charpentées, complètes, ce qui était l'un des objectifs de cette interpellation.

Merci aussi à toutes les personnes qui se sont exprimées dans le sens des cosignataires dans l'introduction de mon interpellation, en particulier M. Gaudard pour l'édicule de Chailly, et puis aux autres personnes qui ont contribué au débat.

Je fais une incise à l'intention de M^{me} Knecht : sauf s'il y a incompréhension, l'édicule à côté du parc de Milan, si l'on parle bien de celui qui est vers le carrefour William-Fraisse, est compris dans les trois premiers appels d'offres dont il est question dans l'interpellation.

Je suis partiellement satisfait par les réponses, et je suis content que le débat ait lieu dans notre Conseil. Je me suis fait ici, avec mes cosignataires, le relais d'un groupe de personnes qui s'est spontanément mis en marche et mobilisé à la suite de la publication de ces appels d'offres, avec un objectif commun : s'assurer que les affectations choisies servent évidemment les intérêts de la Ville propriétaire – c'est rappelé à plusieurs reprises dans l'interpellation –, mais servent aussi l'intérêt du public, l'intérêt social du quartier. Je suis heureux de voir que cette dimension qui, à mon avis, ressortait trop peu des appels d'offres fait partie des objectifs de la Municipalité, puisqu'elle l'exprime assez clairement dans la réponse à l'interpellation.

Je salue aussi l'idée que la porte ne soit pas complètement fermée à des soutiens financiers, dans des cas particuliers. Loin de moi l'idée de considérer qu'ils devraient être automatiques. Je ne suis pas du tout étonné qu'ils doivent faire l'objet d'une décision municipale, mais, enfin, on a à débattre un peu plus tard d'un postulat de mon collègue Henri Klunge, qui évoque notamment l'incitation à faire des terrasses. Le mien, que nous traiterons aussi, parle d'aides indirectes, par des exonérations temporaires pour l'usage du domaine public. Nous sommes dans un domaine où une petite aide peut déjà faire beaucoup et où il n'y a pas forcément besoin d'investissements mirobolants pour qu'une telle structure puisse fonctionner. C'est le cas dans un certain nombre de projets évoqués pour l'édicule de Milan, comme c'est le cas – je l'apprends ce soir, mais on avait aussi un représentant de Chailly à la fameuse réunion dont je vous ai parlé tout à l'heure – pour l'édicule de Chailly, où l'on peut imaginer une sorte de péréquation des tâches et des ressources parmi les personnes qui souhaitent s'engager bénévolement dans la gestion d'un tel lieu.

Je salue aussi l'idée qu'exprime la Municipalité dans sa réponse que ces édicules peuvent contribuer à créer de nouvelles centralités de quartier. J'apprécie le terme ; je sais qu'il est par ailleurs à l'origine d'un certain nombre de projets municipaux. J'avais défendu cette optique dans un autre cas : lorsque nous traitons du préavis sur les salles pour les associations, à propos duquel je considérais avec d'autres que le renoncement, en tout cas temporaire, à la création d'une seule grande salle ou d'un seul grand bâtiment central dédié aux associations, projet qui reste dans l'air, mais que la Municipalité annonçait suspendre faute de lieu adéquat, au profit d'une sorte de structure décentralisée, où l'on essaye plutôt de mettre en réseau les salles existantes dans les quartiers. Il me semblait que, appuyé notamment sur les maisons de quartier, c'était là une manière de faire qui pouvait promouvoir la vie de proximité pour les gens pour qui il n'est pas toujours facile de se rendre au centre-ville, que ce soit pour prendre un café, pour participer à une activité associative, pour aller sur une terrasse, pour rester dans la thématique qui nous occupera un peu plus tard.

Pour conclure, et avant de reprendre la parole, j'espère que les collègues du Parti Libéral-Radical n'ont pas raté la question 6, qui était évidemment un clin d'œil appuyé à leur démarche sur la place de la Riponne. Je me réjouis de la réponse de la Municipalité. On voit que sa pratique constante est de s'interroger, de s'associer et de discuter avec les acteurs locaux ; j'ai donc l'impression que nous pourrions aller de l'avant au sujet de la résolution qui nous sera présentée tout à l'heure. Sur la base de ce que j'ai entendu pour l'instant, il me semble qu'il y a une belle unanimité en faveur d'une affectation de ces édicules, qui servent non seulement les intérêts de la Ville, mais aussi les intérêts du public et les intérêts sociaux des quartiers au sens large.

M^{me} Marlène Voutat (La Gauche) : – Pour faire court et ne pas en rajouter, concernant l'édicule de Milan, j'annonce mes intérêts : je suis présidente de la Maison de Quartier Sous-Gare. L'association Maison de Quartier Sous-Gare déposera un projet pour l'édicule près de la place de Milan, en collaboration avec la bibliothèque, le Jardin botanique, le CPO et toutes les associations ou collectivités du quartier, qui se proposent d'animer ce début de place de Milan pour l'égayer tout au long de l'année.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – C'est évidemment un sujet qui nous touche tous, tant nous sommes attachés au développement de multicentralités.

S'agissant de la réponse à la question 5, je note que la commission d'évaluation sera formée par des représentants des services des routes et de la mobilité, d'architecture, d'urbanisme, du logement et gérances, du Service des parcs et domaines et de la Police du commerce ; c'est dire combien de directions sont intégrées à l'évaluation des projets.

Maintenant, je me pose une question, et je le fais sans malice, ou sans trop de malice : quelle est la portée réelle de la résolution qui nous est soumise ? Parce qu'on a fait un appel à des projets et, maintenant, on va devoir juger entre ces projets. Mais certains ont déjà été déposés ; d'autres le seront encore, et je ne sais pas comment cela se passera pour de vrai. Est-ce qu'il faut indiquer les voies de recours par rapport aux décisions ? Est-ce qu'on aura des attaques par rapport à la pertinence de certains critères retenus ou interprétés de façon qualitative ? Cela devient vite compliqué. Il me semble qu'on est là dans des tâches très clairement municipales, mais peut-être est-ce à tort. Est-ce qu'il faut allonger les délais ? Je me pose la question : pratiquement, comment cette résolution peut-elle être mise en œuvre, si elle le peut, et qu'elles en sont les conséquences pour ceux qui ont déjà déposé, respectivement ceux qui ont des dossiers qui s'appuient particulièrement sur les critères qu'on essaie de mettre en valeur, en bien ou en mal ? Je me le demande vraiment.

M. Henri Klunge (PLR) : – Pour moi, la résolution des Verts est tout à fait pertinente, surtout qu'elle rejoint plus ou moins, comme on l'a déjà dit, une interpellation que Gilles Meystre avait déposée sur la place de la Riponne. J'aimerais rappeler que favoriser les

acteurs locaux ne veut pas forcément dire les favoriser financièrement par des subventions ou autres, comme cela a été dit dans la réponse à l'interpellation.

M^{me} Isabelle Mayor (Les Verts) : – J'ai une question sur l'état des édicules. Vu qu'ils ont été fermés il y a quelque temps déjà et qu'ils servaient de toilettes publiques, je ne sais pas quel est l'état intérieur et extérieur de ces édicules. J'aurais voulu savoir si la Municipalité souhaite ou pense mettre ces édicules à disposition des futurs exploitants dans un état salubre, c'est-à-dire, qui tienne compte de l'état de la toiture, des canalisations, des sanitaires et de l'état du chauffage aussi. S'il n'y a pas du tout de chauffage, comment ces endroits peuvent-ils être utilisés en hiver ? Est-ce les exploitants futurs qui doivent remettre en ordre et mettre en place le chauffage ?

Je rebondis sur ce que disait ma collègue Gaëlle Lapique par rapport à des personnes qui n'ont peut-être pas des épaules très solides au niveau financier. Il me semble que ce serait du ressort de la Municipalité de mettre à disposition des édicules salubres. Après, évidemment, l'intérieur sera à la charge des futurs exploitants, comme ce sera indiqué dans les appels d'offres.

Est-il prévu que les alentours directs de chaque édicule puissent être utilisés ? Je pense notamment à l'édicule de la place de Milan. Est-ce qu'il serait possible d'utiliser les alentours pour faire une terrasse, mettre des tables à l'extérieur, ou est-ce seulement une utilisation stricte des locaux qui est prévue ?

M. Gilles Meystre (PLR) : – J'avoue boire du petit-lait ce soir. Ceux qui se sont exprimés, en particulier MM. Gaillard et Hubler, faisaient partie de ceux qui avaient le plus « flingué » la résolution que j'avais déposée lorsque je regrettais que la Municipalité n'ait pas consulté les commerçants, les boulangers, les restaurateurs pour les stands de vente à l'emporter sur la Riponne. Je constate ce soir qu'ils se rangent au même principe ; je ne peux que donner raison au journal qui avait pour slogan : « Un jour ou l'autre, le temps vous donnera raison ».

Je regrettais vivement que les acteurs locaux n'aient pas été associés à ce projet autrement que par voie de presse. Eh bien, je formule le vœu que, pour ce qui concerne ces édicules, la Ville procède de façon moins cavalière et suive cette résolution. Cette résolution parle des habitants, mais je pense qu'il n'y a pas de raison de distinguer l'attitude à avoir vis-à-vis des habitants et des commerçants. Je soutiendrai donc cette résolution, qui va dans le bon sens.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – D'abord, une remarque de principe : la description du projet innovant, telle qu'elle figure dans la réponse de la Municipalité, est suffisamment claire pour nous faire nous rendre compte de ce que peut être le besoin d'un quartier en matière d'occupation de ces édicules : « A part entière aux besoins commerciaux, culturels ou associatifs du quartier considéré » – c'est la réponse à la question 2. J'ai le sentiment, avec certaines des interventions qui viennent d'être faites, notamment s'agissant de la Maison de Quartier Sous-Gare, ou de l'intervention de M. Gaudard, qu'on a déjà classé ces édicules comme des sortes de lieux d'intervention pour toutes les associations de quartier. Je ne dis pas que ce ne sera pas le cas.

Je vois dans la réponse municipale la volonté d'identifier, dans chaque quartier, les besoins d'animation, mais je voudrais attirer votre attention sur le fait que, dans certains quartiers – je ne les individualise pas –, le fait d'avoir un commerce de proximité qui occuperait ces édicules serait une solution largement préférable à celle d'avoir une extension d'une maison de quartier avec des expositions – et là je prends l'exemple cité par M. Gaudard –, ou avec une exposition de sculpture sur bois.

Je prends un autre exemple : peut-être que d'avoir un Starbucks dans un quartier, puisque ce mot a été utilisé avant, est la meilleure manière d'avoir une concentration d'adolescents et une animation diurne et nocturne véritablement efficace dans un quartier, plutôt que d'avoir, encore une fois, des expositions de gravures ou de sculptures sur bois. Je me

permets de relever que, grâce à l'interpellation de M. Gaillard, la Municipalité a donné ses intentions, qui sont larges, sur l'affectation de ces édicules. Je pense que tout le monde est d'accord sur le critère de proximité, mais je ne voudrais pas qu'avec une résolution on donne l'instruction à la Municipalité de fermer la porte à quelque exploitation que ce soit pour ces édicules.

Le dernier point qu'il faut mettre en évidence, c'est que, contrairement à ce qui a été dit avant par une représentante des Verts, un des avantages de la solution mise en place par la Municipalité, c'est de faire en sorte qu'on ait la réfection de ces édifices par des projets qui, si possible, peuvent être économiquement viables. Donc, oui, on a fait des économies, et le but c'est de faire des économies, si possible durables ; le but n'est pas de donner un signal à la Municipalité pour refaire des investissements lourds, c'est-à-dire retaper des édicules, alors qu'elle a pris une décision qui visait précisément à ne pas le faire. Il faut que les membres de ce Conseil soient conscients du fait que, dans la pondération, dans le choix des édicules, le caractère économique du projet sera un élément important. Et il faut maintenir ce critère.

M. Roland Ostermann (Les Verts) : – Pour ma part, je me réjouis des intentions de la Municipalité. Dommage qu'elle se soit tue lorsque la gare LEB de Chauderon a été détruite par la volonté brutale du LEB qui, à l'évidence, avait envie de faire table rase avant de s'atteler à l'étude d'un quelconque projet. Que de regrets aujourd'hui au vu du rôle que joue actuellement ce terrain. Pour l'heure, je souhaite que l'affectation de ces édicules réponde aux besoins et aux vœux de la population.

M. Johan Pain (La Gauche) : – Il y a un autre point lié avec ces édicules, en tout cas pour quelques-uns : l'édicule de Chailly sert actuellement d'abri des transports publics lausannois. Il faut aussi y penser. Cela veut dire le bien du public lorsqu'il attend le bus. Je ne critique pas ce qui a été fait, c'est simplement un constat. L'édicule de Saint-François est très sympa. Je croise régulièrement nombreux de nos collègues dans ce café, mais, avant, cet édicule permettait aux usagers des transports publics de s'y réfugier l'hiver, par forte bise, qui appréciaient d'être à l'abri.

Maintenant, il y a la volonté politique de supprimer les toilettes et qu'on aille dans les magasins ou dans les cafés, mais on ne peut pas demander aux usagers qui attendent, surtout le dimanche, le soir, avec des véhicules toutes les dix ou quinze minutes s'ils peuvent bénéficier d'une protection ou d'un abri dans ces futurs édicules rénovés.

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Tout le monde a l'air très content de la résolution de M^{me} Lapique, tout le monde a l'air très content de la proximité, mais je crois que tout le monde ne parle pas de la même proximité. Je pense que même parmi les membres du PLR il y a deux notions de proximité. Il faut être assez clair sur les intentions. Je remercie M. Tétaz de projeter la résolution, qui, selon moi, parle de projets de proximité issus des quartiers eux-mêmes. Ce ne sont donc pas des projets de commerçants de proximité.

Donc, monsieur Meystre, je vais modérer votre enthousiasme. Quand je parle de proximité, ce n'est pas l'immatriculation du véhicule avec une publicité sur le côté qui m'importe ; peu importe qu'elle soit grecque, du moment que c'est un projet de quartier. Je pense que M^{me} Lapique est sur la même longueur d'ondes. Quant à M. Gillard, il provoque un peu ; il ne s'agit pas de fermer la porte aux commerçants, mais de l'ouvrir plus grande aux non-commerçants, en tout cas dans ma compréhension de la résolution de M^{me} Lapique. Je pense qu'elle va préciser ce qu'elle entend avec sa résolution et que tout le monde sera au clair sur ce que nous allons voter.

M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts) : – Je ne sais pas si j'ai la prétention de rassembler La Gauche et le PLR autour d'une résolution, mais je vais essayer. En effet, avec des projets de proximité, on n'exclut absolument pas des projets qu'on pourrait qualifier de commerciaux ; on ne veut pas de projets à la Starbucks ou à la Mc Do, dont le simple objectif serait de générer des profits, mais on peut très bien avoir des projets commerciaux

portés par les habitants, par des personnes du quartier, qui aient d'autres objectifs – des objectifs de développement durable, par exemple.

Il y a des entrepreneurs sociaux qui poursuivent ces objectifs et qui ont pour objectif de faire vivre le quartier, de faire participer les habitants, de s'inscrire vraiment dans une démarche de développement durable. Donc, de nouveau, il s'agit d'un simple vœu, comme l'a dit M. Hubler auparavant, qui peut peut-être permettre de pondérer les critères de la Municipalité. Le sens de cette résolution, c'est vraiment de dire ce que nous considérons comme innovant, comme relevant du développement durable. Ce qui nous semble essentiel, c'est que cela soit porté par des acteurs locaux, issus des quartiers, issus du milieu associatif ou non ; mais on ne veut pas fermer la porte à n'importe quel type d'acteurs.

Pour répondre à un de mes préopinants, entre la sculpture sur bois et le Starbucks, il y a quand même un spectre d'acteurs possibles, qui peuvent s'inscrire dans une démarche de développement durable. On ne va pas complexifier la situation, car c'est une simple résolution, c'est un vœu qui, on l'espère, pourra aider la Municipalité à trier les projets innovants qui respectent le développement durable, parmi les nombreux projets reçus. Je ne sais pas si j'ai éclairé quelque peu l'esprit de cette résolution, qui n'est qu'un vœu, mais je me tiens très volontiers à votre disposition.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – Je remercie M^{me} Lapique pour les précisions apportées à sa résolution, qui comprend donc, comme nous l'avons bien compris, les commerçants de proximité, contrairement à ce que M. Hubler tentait de faire croire. Par ailleurs, s'il y a une faisabilité juridique démontrée par le directeur des Travaux, nous pourrions accepter cette résolution.

M. Jean-Luc Chollet (UDC) : – J'aimerais quelque peu tempérer l'enthousiasme de toutes les bonnes volontés qui se voient déjà tenant leur stand par pluie ou par beau temps, bravant les éléments. Je rappelle que nous vivons dans un pays qui cultive avec jalousie l'amour des lois. Il serait tout de même un peu inégal et injuste de favoriser tous les commerçants qui sont aux alentours de ces édicules, rebaptisés plus ou moins point de vente et point d'échanges entre la population et les producteurs, et que les commerçants doivent satisfaire à des règles extrêmement précises en matière de police des constructions, de règles d'hygiène alimentaire et d'horaires d'ouverture et de fermeture. Je ne voudrais pas qu'il y ait des zones de non-droit sympathiques – appelons-le comme cela – par une sorte d'enthousiasme aussi innocent que naïf, qui seraient en contradiction flagrante avec des règles qui sont très précises pour leurs voisins.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je rassure tout de suite M. Français, je vais être très bref. D'abord, pour ceux qui s'inquiètent du statut du débat, je crois que la réponse municipale est très claire : il ne s'agit pas d'une procédure régie par le formalisme des marchés publics ; la Municipalité dispose d'une certaine marge d'appréciation. Par ailleurs, on parle ici de quelque chose qui est clairement de compétence municipale. Mais, enfin, ces édicules sont situés sur le domaine public, à la vue de tous et, comme on l'a entendu dans une ou autre remarque, ils sont chargés d'une certaine intensité émotionnelle sur l'ancien usage.

Le fait que ces édicules suscitent le débat dans notre plénum c'est plutôt sain. Il me semble que la résolution – si elle est acceptée tout à l'heure –, mais aussi l'ensemble des sensibilités qui se sont exprimées, va alimenter d'abord la commission, puis la Municipalité dans sa réflexion sur l'attribution. De ce point de vue, le débat est extrêmement sain. Ensuite, sur la question de la viabilité économique soulevée par M. Gillard, je signale simplement que cette viabilité peut aussi être envisagée dans un sens plus large, parce qu'en soutenant, ne serait-ce que faiblement, un projet qui en a besoin pour être viable, on s'évite peut-être ailleurs, dans le même quartier, la mise à disposition d'un espace, la rénovation d'une petite salle, peut-être la mise en place d'un aménagement pour les enfants, qui pourrait être couplée avec l'édicule.

Si je prends l'exemple qui a été développé tout à l'heure par M. Gaudard, on peut imaginer que si l'édicule, par hypothèse, n'est pas attribué au groupe dont il fait apparemment partie, dans deux ans il y aura une demande de subvention à la Municipalité pour un lieu à fonction similaire, juste à côté ; l'économie ne se conçoit pas uniquement à l'échelle de l'édicule uniquement.

Concernant la résolution, son caractère général est plutôt une qualité. Personnellement, je considère que laisser la porte ouverte à des affectations de type commercial est une bonne chose ; et là je ne me fais pas le porte-parole de l'entier du groupe dont j'ai parlé tout à l'heure, qui s'est réuni autour de ces questions, mais c'est mon opinion personnelle. J'en veux pour preuve que la Grenette, cet espace temporaire installé pour l'été au nord de la Riponne, est formellement une société commerciale, mais, il faut en convenir, fait preuve d'une ouverture vis-à-vis de ses voisins, puisque c'est le terme choisi, soit les personnes en situation de marginalité qui occupaient cet espace avant ; elle fait preuve d'une ouverture vis-à-vis des enfants qui fréquentent les offres de la ville et qui ne prennent pas forcément une consommation toutes les heures pour renouveler leur droit d'aller sur la petite piste à tricycles. Cela montre qu'effectivement, comme l'a signalé ma collègue Lapique, tirer un trait net entre le commercial et le non-commercial, en l'espèce, n'aurait pas de sens.

Enfin, si on peut avoir ce soir une sorte de réconciliation des trois ailes qui se sont exprimées sur la droite de ce plénum – l'aile un peu protectionniste, l'aile qui pourrait quand même envisager un Starbucks, tout en souhaitant favoriser la proximité, et j'imagine qu'il y a seulement la franchise qui peut permettre d'atteindre cet objectif exprimé par M. Gillard, et puis l'aile un peu formaliste, qui s'inquiète des conséquences du débat –, je pense qu'on peut assez franchement considérer que cette résolution va dans le sens de l'esprit des réponses déjà données par la Municipalité, qu'elle les appuie, au nom de ce Conseil, qui représente les Lausannois ; j'attends encore la position du municipal là-dessus. Dans ce sens, je vous invite à soutenir la résolution.

M. Olivier Français, municipal, Travaux : – D'abord, il ne faudrait pas trop faire le procès d'intention d'une personne ou d'une autre ; c'est le collègue municipal qui essaye de vous répondre, en tout cas au mieux, par son représentant. Je précise au passage qu'il n'y a pas de volonté d'attribuer un objet à l'un plus qu'à un autre, mais d'ouvrir à la société civile la possibilité de faire vivre une partie de notre territoire. Notre volonté c'est, bien sûr, de conserver notre patrimoine, de le faire revivre au quotidien, au besoin de tous, et avec une activité durable et pérenne. C'est important à nos yeux et ce n'est pas une activité marginale qui n'a lieu que le samedi matin ou le samedi après-midi, ou en fin d'après-midi. Il faut donner une plus-value aux quartiers dans l'activité diurne, et c'est ce qu'on a très clairement exprimé dans notre réponse municipale.

Pourquoi pas une marque ? Je ne sais pas. Je ne suis pas sûr que, vu les dimensions des objets, il y ait beaucoup de marques intéressées. En tout cas, je ne pense pas que cela soit dans l'objectif commercial de celles que vous avez citées, mais peut-être que si vous allez à la maison-mère ils changeront leur stratégie ; qui sait ? Ce qui est sûr, c'est que si c'est un métier de bouche, cela nécessite des investissements considérables, puisqu'il faut un séparateur à graisses, des toilettes, etc. Vous voyez ce qui reste sur un bâtiment de 30 m² ; ce sera peut-être un peu compliqué de donner une viabilité à ce type d'activité. Mais pourquoi pas, restons ouverts. Ce que nous devons faire, c'est rester ouverts. Comme cela a été exprimé par les uns et par les autres, il faut qu'il y ait une meilleure présence dans notre ville, dans différents secteurs et en fonction des besoins de chacun.

Il faut rappeler que, dans les acteurs de la ville, il y a les associations, les actions de bénévoles, mais il y a aussi de petits acteurs, de petits commerces, des gens qui veulent se lancer. On a d'ailleurs reçu des offres relativement naïves, qui méritent aussi d'être étudiées, puisqu'il y en a certains qui veulent justement démarrer une activité commerciale. On a vu avec le projet à la place de la Sallaz, le projet Ephémère, qu'une à deux personnes pouvaient vivre pendant l'été avec des activités relativement simples qui

répondent finalement à une demande sociale, soit tout simplement la notion de la rencontre et d'avoir un jus de fruits ou une bière au passage, pour engager le dialogue et l'échange social au sein du quartier. Voilà, tout est ouvert.

Concernant le futur, je n'en sais rien. Ce qui est sûr, c'est que nous avons énormément de demandes ; on a déjà eu quelques offres en juillet et, comme d'habitude, les offres arrivent au dernier moment. En tout cas, dans les échanges sérieux et importants qu'on a eus, on ressent cette volonté de proposer un bon dossier, qui garantit de la qualité, certes, mais aussi la pérennité de l'activité proposée.

Vous avez posé plusieurs questions. Concernant l'édicule de la place du Tunnel, on a discuté avec les gens du lieu, et ce sont les gens du lieu qui nous ont fait des propositions dans la phase « transitoire ». Il y a une activité culturelle intéressante, qui s'associe aussi avec des activités de la Ville, puisque des activités d'été pour les jeunes sont proposées sur ce site ; il y a une très bonne cohabitation. Concernant l'avenir, pour l'évolution des circulations, et aussi pour améliorer cet espace, à terme, ce bâtiment devrait être détruit et remplacé par une activité fort sympathique qui fera l'objet d'une présentation municipale ; en tout cas, je l'espère. Je ne sais pas si on y arrivera cette année encore, mais ce sera en tout cas dans le prochain trimestre 2015. Un groupement pluridisciplinaire s'est réuni et a quasiment finalisé la proposition que mon collègue Tosato et moi-même pourrions proposer au collège municipal. Bref, il y a une activité pérenne, mais transitoire.

Elle est transitoire et sur le court terme, parce qu'il faut des moyens financiers très conséquents. Vous verrez dans le plan des investissements qu'on a mis nos priorités, mais on ne pourra pas faire le projet idéal tout de suite pour des questions d'argent ; ce qui n'empêche pas de proposer différentes activités intéressantes sur cette place. Je rappelle aussi que tous ces objets présentés ici sont faits en concertation avec deux services de la Ville : la Police du commerce et la Police des constructions.

Concernant les investissements nécessaires par rapport à l'objet, puisque vous voulez connaître son état, il est dans un état difficile à décrire, mais qui nécessitera en tout cas des travaux relativement conséquents. On voit finalement l'acteur, et s'il a des moyens financiers. Il y a certaines personnes qui lancent une activité, et elles mettent peut-être en danger leurs ressources financières pour le futur ; est-ce bien ? C'est l'investissement, et la charge de fonctionnement sera, bien sûr, importante. Mais, parfois, c'est vrai que certains objets pourraient nécessiter beaucoup d'argent pour mettre en place une activité.

Nous avons été très clairs : nous n'avons pas de plan financier sur la rénovation de ces objets. Néanmoins, on vous a donné la réponse municipale : si l'intérêt public nous démontre qu'il faut faire un investissement, que cela soit dans le fonctionnement, ou autre, on reste ouvert ; on attend les réponses. L'objectif c'est, bien sûr, de les rendre salubres, mais avec quels moyens ? Cela dépendra de ce qu'il en est.

Pour les WC modernes, vous avez déjà accepté la rénovation des WC publics, puisque vous avez accepté un préavis relativement important pour moderniser les WC publics sur le bord du lac. C'est un investissement lourd. On vous a dit que d'autres préavis sur la rénovation de ces WC publics allaient suivre ; il y en avait 70 en son temps, et on en a fermé un nombre relativement conséquent pour une ville de la dimension de Lausanne. Vous aurez prochainement un préavis, ou en tout cas vous verrez dans le plan des investissements les moyens financiers qu'on voudrait mettre sur ces toilettes publiques. Les gros investissements qui ont été faits au centre-ville sur les WC publics concernent des WC qui ne répondent malheureusement pas vraiment aux besoins de toute la population. Les WC de la place de la Riponne, même s'ils sont « indestructibles », font l'objet de charges d'entretien importantes.

Si vous prenez la référence des trois projets présentés, il n'y a aucun problème pour développer de l'activité autour de ces espaces publics. Tous ces projets feront l'objet d'une réflexion de la Municipalité, mais aussi d'une présentation publique, tout simplement par une enquête publique, et la Police des constructions et la Police du commerce avaliseront

ces dossiers. On peut parfois avoir l'accord d'une association de quartier, d'une association de commerçants, ou je ne sais, mais, après, il y aura quand même la réaction des tiers, qui peuvent réagir par rapport à l'activité que la Municipalité pourrait proposer.

En ce qui concerne les zones d'attente, monsieur Pain, vous avez raison ; mais c'est une image du XX^e siècle ou du XIX^e siècle. J'ose espérer que les gens qui attendent aujourd'hui dans une station de transports publics auront rapidement réponse à leur demande, parce qu'aujourd'hui les cadences sont importantes et l'attente d'un client en transports publics en ville est inférieure à cinq minutes, sauf dans des zones un peu plus excentrées, dans lesquelles la cadence est moindre. Par exemple, dans les hauts de Lausanne, on a des zones d'attente où l'on ferme l'édicule, justement pour répondre à cette contrainte du vent, du froid, voire de la pluie dans les périodes difficiles. Le seul endroit où on a aujourd'hui un mauvais accueil pour le client, c'est la zone de chantier de la Sallaz, pour laquelle on a passablement de critiques, et à juste titre, puisqu'on n'a pas les édicules nécessaires dans la période d'hiver, voire dans la période de pluie.

On va donc vous apporter la solution, mais est-ce qu'elle vous satisfera ? Je ne sais pas. Ce qui est sûr, c'est que d'autres édicules seront aussi mis à disposition. Il y a un édicule à la rue du Bugnon qui a été mis à disposition d'une société de développement pendant trente ou cinquante ans – je ne sais plus. Aujourd'hui, cette activité a tendance à diminuer et les responsables de la société de développement disent qu'il faut remettre ce bien à la collectivité. Mais c'est un édicule qui est très important pour le patrimoine lausannois. On a envie de le faire vivre, mais il a une telle dimension ! C'est vrai que si on ne fait pas un appel d'offres pour rechercher un partenariat avec des acteurs de la ville, ce sera difficile. Bien souvent on essaye de rechercher un commerçant de proximité, parce qu'aujourd'hui, il y a une évolution et une jurisprudence qui permettent en tout cas à certains commerces de développer leur activité de l'autre côté de la route.

C'est tout récent et c'est peut-être aussi une solution pour pérenniser des objets, alors même qu'il y a une année, on savait que ce n'était pas possible. Bref, la société évolue : ce qu'on ne trouvera pas aujourd'hui, on le trouvera peut-être demain parce que, justement, les bonnes idées et les appels d'offres de ce type nous permettront de répondre aux besoins des uns et des autres.

La discussion est close.

La résolution Gaëlle Lapique est adoptée avec 2 avis contraires et une douzaine d'abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- oui l'interpellation urgente de M. Benoît Gaillard et consorts : « Edicules sur le domaine public : quelle vocation et quelle contribution à la cohésion sociale dans les quartiers ? » ;
- oui la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation

et adopte

la résolution de M^{me} Gaëlle Lapique, disant :

« Le Conseil communal souhaite que la Municipalité favorise, dans l'attribution des édicules situés sur domaine public, les projets de proximité issus des quartiers eux-mêmes, et les plus à même d'apporter de façon durable une contribution à la vie collective locale. »

Interpellation urgente de M. Nicolas Gillard : « Espace Autogéré : quel cadre et quelle surveillance ? »

Développement polycopié

La presse a rapporté, au début de l'été, que la Municipalité de Lausanne pratiquait une politique apparemment extrêmement tolérante en relation avec l'exploitation de l'espace autogéré (locaux de l'ancienne Dolce Vita, bien connue des Lausannois).

En particulier et bien que des fêtes, voire des concerts publics y soient régulièrement organisés et des boissons alcooliques y soient très probablement offertes au public, la Municipalité n'a semble-t-il jamais considéré le local comme un établissement public au sens de la LADB et n'y exercerait aucun contrôle au sens de cette loi ou des règlements communaux.

Sur le site de l'espace Autogéré, on apprend que la saison des « soirées qui chient », selon les termes employés, y démarre ce samedi 13 septembre. Or, on ignore tout des conditions, notamment de sécurité et de contrôle de vente des boissons alcooliques dans lesquelles ces manifestations seront organisées. Il y a urgence à ce que ces questions soient éclaircies et, le cas échéant, des mesures prises.

Le PLR ne conteste pas que les locaux concernés, à César-Roux 30, puissent être mis à disposition par la Municipalité en vue d'y exercer des activités culturelles, à des conditions particulières. En revanche, l'exploitation actuelle de l'espace autogéré semble plus s'apparenter à celui d'un établissement public de nuit, qui échappe pourtant aux règles imposées à tous les acteurs autres du monde de la nuit à Lausanne, qu'à son occupation par une association culturelle.

Les réponses données par la Municipalité aux questions posées à ce propos par la presse n'ont fourni que très peu d'informations sur les conditions de la mise à disposition de l'espace autogéré, sur les motifs qui justifient un traitement particulier de cet espace et de ses occupants, ainsi que sur la manière dont est assurée la sécurité du jeune public qui s'y rend, à l'heure où des règles très contraignantes ont pourtant été imposées aux autres exploitants nocturnes.

Les soussignés posent dès lors à la Municipalité les questions suivantes, auxquelles ils demandent que des réponses soient données dans l'urgence compte tenu du redémarrage des « soirées qui chient »:

1. Quelles personnes physiques, respectivement quelle association ou quel collectif est autorisé par la Municipalité à exploiter l'espace autogéré, à la rue César-Roux 30 et qui répond en cas de problème?

2. A quelles conditions la Ville de Lausanne autorise-t-elle l'exploitation de l'espace autogéré aux personnes mentionnées en réponse à la question 1 et, en particulier, quel contrat a été conclu avec celles-ci (principales prestations de la Ville et contre-prestations des occupants) ?
3. Les exploitants de l'espace autogéré demandent-ils des autorisations pour les manifestations publiques qu'ils organisent régulièrement ? L'ont-ils par exemple fait pour les concerts qu'ils organiseront dès le mois de septembre 2014 ?
4. Compte tenu de l'ouverture régulière au public, un public parfois nombreux, de l'espace autogéré, quelles sont les exigences et les mesures de contrôles en matière de sécurité qui ont été prises par la Ville de Lausanne ?
5. Le site de l'espace autogéré indique que chaque jeudi serait ouvert dès 20h00 un restaurant végétarien : les exploitants de l'espace autogéré disposent-ils d'une autorisation au sens de la LADB pour développer ce type d'activités, pour la vente d'alcool ou de toute autre autorisation pour l'exploitation régulière d'une salle de concert avec vente d'alcool ?
6. Si les exploitants de l'espace autogéré ne disposent d'aucune autorisation, pour quelles raisons la Ville de Lausanne et notamment sa police du commerce n'en exige-t-elle pas et ne prend-elle pas de sanction à leur encontre ?
7. En cas d'accident dans le cadre de l'exploitation de l'espace autogéré, quelle serait de l'avis de la Municipalité la responsabilité de la Ville de Lausanne compte tenu de la situation décrite ci-dessus ?
8. Comment la Municipalité justifie-t-elle le traitement particulier qu'elle réserve à l'espace autogéré par rapport à d'autres acteurs de la vie culturelle et nocturne lausannoise et ce traitement a-t-il fait l'objet d'une décision municipale, si oui laquelle et quel en est le contenu ?

Discussion

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Avant les vacances d'été, un article est paru dans la presse faisant état d'un certain nombre de difficultés ou d'absences de contrôle de l'Espace autogéré sur un certain nombre de points : gestion des déchets et, éventuellement, gestion de la sécurité. Cet article, à propos duquel j'avais d'ailleurs été interpellé, m'a fait m'interroger, ainsi que le groupe PLR, sur le fonctionnement de ce lieu et sur son programme. J'ai été voir sur le site internet ce qui s'y passait et dans quelle mesure la problématique d'un lieu public exploité comme une entité privée était gérée par la Ville de Lausanne, notamment sous l'angle de l'exploitation « commerciale », ou en tout cas de l'ouverture au public, public jeune notamment, du contrôle de la vente d'alcool et de la sécurité ; c'est le sens de cette interpellation.

C'est un endroit qu'une bonne partie d'entre nous connaît, mais sous un autre nom, pour y avoir passé un certain nombre de soirées : la Dolce Vita. On connaît donc le lieu, on sait comment il a été exploité, on sait le nombre de personnes qu'on peut y mettre et on peut se demander si un espace, aussi bien autogéré soit-il, qui ne ferait l'objet que de peu ou d'aucun contrôle et d'aucune surveillance ne représente pas un danger sérieux pour le public, notamment jeune, qui y vient.

Réponse de la Municipalité

M. Marc Vuilleumier, municipal, Sports, intégration et protection de la population : – La plupart des villes disposent d'un espace autogéré et sont, comme le relève très bien l'interpellateur, confrontées à une certaine contradiction entre l'application stricte de la réglementation et l'opportunité d'avoir un espace autogéré, qui, comme son nom l'indique, se gère en partie par lui-même.

Lausanne ne fait pas exception à cette situation et dispose à César-Roux d'un centre autogéré quasiment historique, puisque c'est à la fin des années nonante que la Ville a accordé un droit de prêt à usage à un collectif qui était dans ce bâtiment, qui faisait suite, comme l'a très bien dit M. Gillard, à la Dolce Vita ; je n'ai pas retrouvé la date exacte du document, entre le moment où j'ai eu l'interpellation, en toute fin d'après-midi et maintenant. Donc la situation dure depuis une quinzaine d'années, mais cela ne veut pas dire qu'elle va durer encore quinze, vingt ou trente ans ; peut-être que oui.

La Municipalité d'alors était d'avis que, dans le cadre d'une politique très générale de la jeunesse et de la promotion de la culture alternative, il est bon d'avoir un lieu, un espace autogéré dont le contrat prévoit l'organisation d'un certain nombre d'événements, qui doivent rester de taille modeste, être ponctuels et ne doivent pas avoir pour but principal le gain économique. C'est aussi l'avis de la Municipalité d'aujourd'hui. C'est le cas du centre autogéré de César-Roux, qui dispose, il est vrai, de cette liberté ; c'est une situation exceptionnelle et unique en Ville de Lausanne, comme d'ailleurs dans d'autres villes, dans notre pays ou ailleurs.

Le contrat de prêt à usage permet d'organiser un certain nombre d'événements. Alors, M. Gillard se doute de ce que je vais dire : aucune autorisation n'a été délivrée par la Police du commerce depuis quinze ans ; il faut dire qu'aucune demande n'a été formulée. Par ailleurs, le centre autogéré n'est pas considéré comme un établissement public ; il ne dispose pas de licence et il ne peut donc pas vendre, par exemple, de mets, comme l'évoque l'interpellation ; pour les jeudis végétariens, selon ce qui est dit sur internet, chacun paiera ce qu'il voudra bien.

La Municipalité pense qu'il existe un certain équilibre entre la politique de la jeunesse, en tout cas au tout début de ce contrat, et la promotion de la culture alternative dans un cadre donné, qui répond aux besoins et souhaits d'un certain nombre de personnes, mais aussi du maintien de l'ordre et de la cohésion sociale.

Une récente visite des services de la Ville a permis de constater la vétusté de certaines installations, notamment des installations électriques. Des travaux ont été ordonnés pour mettre ce bâtiment aux normes, notamment incendie, mais aussi pour effectuer des travaux dans l'installation électrique. Par ailleurs, la Municipalité est très attentive au suivi des plaintes que susciterait l'activité du centre autogéré ; depuis une année, il n'y en a quasiment pas eu. Pour mettre malgré tout un certain cadre au fonctionnement du centre autogéré, la Municipalité a convié récemment une délégation du collectif – c'est comme cela qu'ils s'appellent – pour mettre sur pied une rencontre et rediscuter du cadre à donner à leur activité. Mais pour tout squat qui se respecte, comme pour tout centre autogéré, il faut, bien sûr, que toute demande passe d'abord en assemblée générale. Nous espérons que la délégation municipale pourra très prochainement rencontrer ces personnes pour discuter du fonctionnement de ce centre, tout en respectant l'idée du centre autogéré, qui doit se gérer non seulement par lui-même, mais aussi dans le cadre des problèmes de sécurité, qui doivent être résolus.

La Municipalité veille avant tout à la sécurité des lieux. Des travaux ont été ordonnés, mais on porte également une grande attention à la tranquillité publique, pour les habitants qui sont autour du centre autogéré. Pour l'heure, c'est vrai, les plaintes sont très peu nombreuses.

Pour répondre à la première question, on a un contrat de prêt à usage, qui est un document spécial. Mais il existe tout de même. Il a été signé par nos répondants. Lorsque nous devons prendre contact avec ces personnes, nous échangeons par courrier. Nous avons, pour exemple, fixé la visite des services pour les normes incendies et les travaux d'électricité. Nous les avons également conviés à une rencontre.

Pour répondre à la deuxième question, sans vouloir vous décevoir, monsieur l'interpellateur, la réponse est implicite ou explicite. Ce qui est convenu dans le contrat de prêt à usage, effectivement, permet des rencontres de personnes qui ont envie de s'y rencontrer, ainsi que l'organisation d'un certain nombre de manifestations ; c'est dans ce cadre que le centre fonctionne.

Pour répondre à la troisième question, non.

Pour répondre à la quatrième question, oui, des passages de police se font régulièrement, lorsque la police sait qu'il y a des manifestations. Sinon, une attention particulière a été portée aux normes incendie, à la sécurité du bâtiment et au suivi des plaintes.

Pour répondre à la cinquième question, je l'ai déjà dit précédemment : le centre autogéré ne dispose pas de licence et ne peut donc vendre de mets de restauration.

Pour répondre à la sixième question, la Municipalité pense qu'il y a un certain intérêt à disposer d'un lieu tel que celui-ci pour les jeunes qui veulent y aller, aussi pour la promotion de la culture alternative. On peut, bien sûr, remettre cela sur le tapis et en rediscuter. C'est le cas d'ailleurs dans le cadre de la rencontre que nous souhaitons avoir avec les utilisateurs de ce centre. Même si, sur le plan légal, cela peut se discuter – et je pense que M. Gillard nous le demandera tout à l'heure –, nous pensons que ce lieu a un certain intérêt au niveau de la cohésion sociale.

Pour répondre à la septième question, la Ville a pour responsabilité d'ordonner les travaux qui lui semblent indispensables, ce qui a été fait, puisqu'elle est propriétaire.

Pour répondre à la huitième question, la décision municipale date d'il y a bien longtemps, puisqu'elle date de 1998 ou 1999, donc de plus d'une quinzaine d'années. Les raisons qui ont incité la Municipalité d'alors et qui incitent la Municipalité d'aujourd'hui, tout en remettant un peu en cause tout ce qui s'est fait, c'est un certain intérêt public pour un tel établissement.

La discussion est ouverte.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Je remercie la Municipalité pour ses réponses, qui ont eu le mérite d'être courtes, parce qu'elle n'avait pas grand-chose à dire. Effectivement, je crois qu'il n'y a pas grand-chose à dire dans ce dossier, si ce n'est à demander que la Municipalité change de pratique. J'ai relevé dans les propos de M. le municipal une expression qui m'a piqué et un peu désolé : la culture alternative. Faut-il le rappeler à la Municipalité, Lausanne a un magnifique festival, le LUFF, qui fait à peu près le plus pointu en matière de culture alternative de ce qu'on peut faire. Ce festival n'a pas l'avantage de bénéficier des mêmes largesses que l'Espace autogéré. Je vous rappelle que c'est un festival qui se tient à Montbenon et on en a parlé tout récemment à propos de concerts qui y étaient organisés ; ce sont des gens qui font de la culture alternative depuis aussi longtemps que l'Espace autogéré et qui, eux, ne voient pas la nécessité de ne pas respecter les dispositions légales qui s'appliquent à des exploitants de manifestations publiques.

Le PLR n'a jamais plaidé pour une application martiale des règlements de police en ce qui concerne les manifestations culturelles nocturnes, les concerts et les soirées ; bien au contraire. Nous dirions plutôt que la loi doit être appliquée avec proportionnalité : le bon sens plutôt que la rigueur. Mais la situation de l'Espace autogéré aujourd'hui, telle qu'elle nous est décrite par la Municipalité, et en particulier pour des questions de sécurité et de

contrôle, ne tient plus du bon sens, mais du laisser-aller. Ce laisser-aller pourrait être dangereux.

Je reprends les propos du municipal sur l'entretien du bâtiment. Il semblerait, d'après ce que j'ai pu comprendre, que les visites qui ont été faites sont toutes récentes. Cela signifie que, depuis quinze ans, on a un espace qui s'autogère, mais qui ne gère pas grand-chose, car il n'y a pas eu d'entretien. On a des soirées publiques avec des gens, de l'alcool qui est vendu, et on le sait parfaitement ; on ne sait pas du tout ce qui s'y passe et personne ne va jamais contrôler à l'intérieur. Alors, pour des raisons de sécurité, cette situation est absolument intenable. En tant que conseiller communal, je ne peux pas admettre qu'un local de la Municipalité, quel que soit le but qu'on y défend au niveau de la culture alternative, soit laissé à ce point-là au niveau de son contrôle.

Je tiens à attirer l'attention de la Municipalité sur le fait que, récemment, elle a pris des mesures extrêmement contraignantes pour les exploitants de manifestations culturelles – et ce Conseil les a acceptées –, qui sont aussi de la culture qu'il y a encore vingt ans était considérée comme alternative, ou aussi alternative que celle qui se pratique aujourd'hui à l'Espace autogéré ; elle a imposé des mesures extrêmement contraignantes au niveau de la sécurité des manifestations publiques, notamment des boîtes de nuit. On ne voit pas comment elle peut justifier une situation pareille aujourd'hui par une crainte politique, peut-être celle d'un défaut d'image qu'aurait une Municipalité de gauche à s'en prendre à un espace autogéré. Faisons donc table rase du passé ; c'est la proposition que je vous fais ce soir. Mais demandons, pour les années à venir, que la Municipalité prenne au moins les mesures de sécurité nécessaires pour éviter qu'on ait des accidents et qu'il y ait un contrôle sur la vente d'alcool et la présence de mineurs dans cet établissement, qui est en réalité – il faut le dire, puisqu'il y a à peu près trois concerts par mois – un établissement public. C'est la raison pour laquelle je vais vous soumettre une résolution.

M. Mathieu Blanc (PLR) : – M. Gillard a dit ce que je voulais dire en substance. Mais il y a un ou deux points sur lesquels je souhaitais revenir. C'est vrai que j'ai aussi été pour le moins étonné, surpris, déçu ou agacé des propos de la Municipalité de ce soir et des réponses. Il y a une forme de tolérance, qui n'a pas lieu d'être, tout simplement pour des raisons politiques ou idéologiques par rapport aux personnes qui occupent ce lieu. Au fond, on estime qu'il est de bon ton pour la cohésion sociale d'avoir ce type d'espace autogéré et de leur laisser violer de façon assez claire la loi, notamment la Loi sur les auberges et débits de boissons, notamment les dispositions fermes, que rappelait M. Gillard, qu'on a adoptées sur la pacification des nuits lausannoises.

Je sais que certains membres de la Municipalité, et pas forcément celui du PLR, estiment que la Police du commerce est parfois trop tatillonne, et je partage évidemment ce constat, surtout pour des commerçants qui essayent de faire tourner leur affaire. Alors, quand on nous dit ce soir qu'au fond, pour des raisons qui tiennent à la vision de la Municipalité ou à son idéologie, on va demander à la Police du commerce de ne pas exercer la même force que celle vis-à-vis des commerçants qui essayent de gagner leur pain, cela me pose un vrai problème. Je pense aussi que si la Municipalité d'hier et la Municipalité d'aujourd'hui semblent accepter cela, j'espère que la Municipalité de demain prendra des mesures beaucoup plus fortes à ce sujet.

Je pense aussi qu'il faut reposer plus largement la question des squats, des espaces qui sont laissés à la disposition d'un certain nombre de personnes sur la base de prêts à usage. Il me semble qu'aujourd'hui, la majorité de la population n'est plus forcément prête à admettre la même tolérance que la Municipalité actuelle.

M^{me} Françoise Longchamp (PLR) : – En annexe aux questions concernant la sécurité posées par M. Gillard, j'aimerais aborder un autre point de la sécurité. La Police municipale de Lausanne fait continuellement la chasse aux voitures mal parkées. Il suffit de voir l'augmentation du budget des comptes et l'augmentation des amendes. Que fait la

police à propos des voitures qui sont toujours mal parkées en double ou en triple file devant cet espace autogéré et qui gênent la circulation, créant des problèmes de sécurité ?

M. Alain Hubler (La Gauche) : – Voilà donc qu'une partie du milieu de l'entente politique lausannoise a nettoyé la ville, ou est en passe de nettoyer la ville des mendiants ; ensuite, on passe aux marginaux de la Riponne ; on donne un coup de poutze aussi chez les prostituées et, maintenant, on s'en prend aux alternatifs. Qu'est-ce qu'il restera à nettoyer bientôt ? Je ne sais pas, mais je pense que M. Gillard, je le vois venir, aimerait mettre un Starbucks à l'Espace autogéré !

C'est normal, M. Gillard est PLR, il défend la logique commerçante, il défend ses camarades soumis à Loi sur les auberges et débits de boissons, ces gens qui essaient de faire tourner leur affaire. Il me semblait qu'on avait eu, à l'époque, un patron de boîte qui devait 400 000 francs d'impôt sur le divertissement à la Ville de Lausanne. J'aimerais bien voir quel est le chiffre d'affaires cumulé de toutes les boîtes membres du pool des clubs de Lausanne ; on comparera avec le chiffre d'affaires de l'Espace autogéré, qui fait une concurrence déloyale absolument terrible pour les boîtes de nuit lausannoises.

Alors, oui à la tolérance, monsieur Gillard, mais il y a des raisons. Parce qu'alternatif signifie entre autres, espace non marchand, qui échappe aux règles commerciales habituelles, parce que ce ne sont pas des commerçants ni des marchands. Et où est le problème ? C'est votre problème, mais ce n'est pas celui de La Gauche. Il y a d'autres problèmes beaucoup plus graves. Voilà pourquoi ils ont un traitement particulier, c'est parce que ce ne sont pas des commerçants, contrairement à ce que vous essayez d'affirmer.

D'ailleurs, ils disent eux-mêmes, et c'est une chose intéressante, qu'ils cultivent la subversion. La subversion, c'est la contradiction et, visiblement, vous la supportez mal. A défaut de renversement, ils contrarient nos valeurs et nos principes, vos valeurs et vos principes, notamment ceux du système en place. C'est pourquoi ils sont là, c'est leur raison d'être, et c'est tant mieux, parce que cela nous fait un peu réfléchir ; la contestation c'est toujours bon pour la santé d'une société. Toujours ! Ce n'est quand même pas vous, qui êtes avocat, qui passez votre temps à contester la partie adverse, et si possible à la terrasser, qui allez me dire que c'est mal. Oui, c'est nul. Merci, on a l'habitude.

Cela étant dit, la Municipalité a raison de continuer comme elle le fait. Le municipal et la Municipalité nous ont donné les garanties en matière de sécurité et de tranquillité ; en tout cas, c'est ce que j'ai cru entendre. J'ai entendu que la Municipalité veillait à la sécurité et à la tranquillité. Je crois savoir que ce n'est pas la première visite des pompiers ou des Services industriels à l'Espace autogéré ; il y en a eu d'autres par le passé. Il n'y en a peut-être pas tous les ans, mais il y en a de temps en temps. J'encourage la Municipalité à continuer ces visites et à assurer la sécurité des lieux et des gens qui y sont, ainsi que la tranquillité du quartier. Evidemment, je ne voterai pas votre résolution.

M. Frédéric Fracheboud (UDC) : – J'ai juste une question. Dans la réponse du municipal, on lit qu'il y a parfois quelques problèmes dus au centre autogéré ; mais est-ce une, deux, trois, dix, quinze interventions par année ?

Au niveau de la sécurité, si je ne me trompe pas, c'est sur ces lieux qu'en son temps, on avait fait une maison de paille qui a flambé ; cela a failli virer au drame. C'est donc toujours la même gauche qui parle, qui dit que, oui, l'alternatif, c'est normal. Tant que cela se passe bien, mais le jour où les jeunes alternatifs flamberont, parce qu'il y aura eu un court-circuit, il y aura un problème. Je me réjouis des réponses qu'ils viendront nous donner dans les journaux et dire que nous sommes responsables et que la Municipalité est responsable dudit accident.

M. Benoît Gaillard (Soc.) : – Je vais essayer d'être bref. Je considère que la présence de lieux alternatifs, de lieux un peu à la marge et un peu à la limite dans une grande ville comme la nôtre est saine. Nous nous trouvons dans le rôle d'un pôle urbain à l'échelle de tout un canton, voire de toute une région. Il s'agit de définir jusqu'où l'on tolère le jeu avec

la loi et avec la limite, mais, enfin, cette présence me semble non seulement normale, fréquente, mais, en plus, relativement saine.

J'aimerais reprendre les propos de M. Blanc, qui disait qu'il considérait qu'une part croissante et qu'une majorité des Lausannois s'agaçaient de ce phénomène et des désagréments qu'il peut engendrer de temps à autre ; on l'entendait presque dans sa voix. Du reste, comme l'exploitation commerciale d'un certain nombre de lieux, je reconnais que l'Espace autogéré engendre forcément un certain nombre de désagréments.

J'aimerais simplement renvoyer à certaines choses qui se sont passées dans une ville pas si lointaine, que nous venons de dépasser au classement des villes les plus peuplées de Suisse : la Ville de Berne, notre ville fédérale, dans laquelle, à cinq reprises, en votation populaire, les Bernois ont confirmé qu'ils souhaitaient le maintien de la Reitschule, que d'aucuns ici connaissent. Malgré la majorité à gauche de son exécutif, la ville n'est pas fondamentalement à gauche ; si vous regardez la composition du Conseil communal, il penche plutôt à droite. Les uns la considèrent peut-être principalement comme départ de manifestations nationales à Berne, et les autres comme lieu de perdition pour la fin de la nuit. D'autres encore se plaisent à en faire l'exemple des dérives alternatives d'une gauche prétendument laxiste. J'aimerais donc signaler que, à Berne, visiblement, un modus vivendi qui conserve la Reitschule a été trouvé. Si vous y allez, vous vous en rendrez compte. Son caractère alternatif lui a assuré visiblement le soutien de 68 % des votants en 2010, ce qui n'est pas négligeable.

Je considère que les réponses de la Municipalité vont dans le bon sens. Contrairement à mon préopinant Hubler, je ne considère pas qu'il suffit d'en rester à la pratique actuelle ; je pense qu'au contraire, le jeu avec la marge va dans les deux sens. Il y a des personnes qui ont des pratiques culturelles et alimentaires alternatives ; ils jouent avec la marge. C'est le rôle de la Ville d'aller jouer avec la marge et, peut-être, de temps en temps, que la marge rattrape un peu ces acteurs.

Je n'ai malheureusement pas eu le temps de prendre connaissance de la résolution, car elle est apparue trop fugacement tout à l'heure. Mais j'aimerais dire à la droite de ce Conseil qu'il ne me semble pas utile de faire table rase, pour reprendre l'expression de M. Gillard tout à l'heure. Cela fait partie de la vie culturelle, et Dieu sait ! qu'un certain nombre de phénomènes ou de lieux actuellement ancrés dans la vie lausannoise ont émergé de près ou de loin de lieux alternatifs, pas toujours tout à fait soucieux de la légalité la plus stricte.

M. Pierre-Yves Oppikofer (La Gauche) : – Je vais faire court. Je constate, une fois de plus, que le Parti Libéral-Radical est pris dans sa contradiction, alors que j'ai toujours cru que le libéralisme consistait à promouvoir l'initiative et l'autonomie individuelles et le moins d'Etat possible, soit la plus grande liberté possible pour les citoyennes et les citoyens, pour les habitants.

Avec ce discours sécuritaire, dont mon collègue Hubler a rappelé les différentes étapes de déploiement, on s'en prend maintenant à ce centre culturel, ce centre autogéré. Et il y a fort à parier que l'étape suivante sera de normaliser les centres d'animation socioculturels et tous les espaces qui, sous prétexte de renforcer des règles de sécurité, ne sont pas exactement dans les normes, dans la culture sécuritaire, dans cette société que le Parti Libéral-Radical voudrait, où il n'y a aucun espace pour l'imagination, pour l'autonomie, pour la créativité et pour la contestation. C'est cousu de fil blanc, d'autant plus qu'aucun problème n'a été relevé concernant ce centre autogéré, si ce n'est peut-être qu'il faudrait remettre en ordre certaines installations de protection contre l'incendie, et ce genre de chose, ce qui est assez banal.

Donc, artificiellement, on imagine qu'il y a un problème avec ce centre autogéré, mais on voit très bien dans quel sens ces problèmes de sécurité incendie sont mis en avant ; c'est uniquement pour normaliser la société, pour empêcher qu'il y ait des personnes qui s'organisent librement et de façon indépendante, et qu'elles développent des activités plus ou moins contestataires dans cette ville.

Pour rappel, comme tout le monde le sait, ce centre est la suite de la Dolce Vita, laquelle avait été instituée après une révolte de la jeunesse à Lausanne, qu'on appelait Lôzane bouge. Peut-être que le Parti Libéral-Radical pense que la jeunesse d'aujourd'hui est bien tranquille, qu'elle ne bouge pas, mais peut-être que c'est en voulant empêcher ce genre d'activité qu'il crée les conditions pour qu'apparaisse de nouveau Lôzane bouge, un nouveau mouvement de la jeunesse qui ne supporte pas d'être brimée de cette manière.

M. Henri Klunge (PLR) : – Le Parti Libéral-Radical est pour la liberté, c'est sûr, mais il est aussi pour le respect des lois. Alors, si l'Espace autogéré n'a pas de règles, autant ne faire de règle pour aucun établissement de nuit. Parfait ! On a vu que cela ne fonctionnait pas, donc on a fait des lois et il faut les respecter. On aimerait juste que les règles soient les mêmes pour tous, sans privilèges.

M^{me} Gaëlle Lapique (Les Verts) : – Cela a été rappelé à plusieurs reprises, c'est une question d'intérêt public que d'avoir ces lieux alternatifs. Toutes les villes de Suisse, et notamment de Suisse alémanique, disposent d'un lieu alternatif. M. Gaillard l'a rappelé, les jeunes UDC ont vainement essayé de fermer la Reitschule à plusieurs reprises, mais la Ville de Berne est profondément attachée à ce lieu de culture alternatif.

Pourquoi a-t-on besoin d'un lieu de culture alternatif ? Parce qu'on a besoin d'avoir de la non-consommation, un lieu de créativité, qui porte une certaine critique sur notre société. M. Gillard l'a rappelé à juste titre, il y a le LUFF, ce festival de cinéma, de courts métrages, mais cela ne suffit pas à avoir une vie alternative riche et digne de ce nom. Je trouve un peu étrange d'invoquer des infractions à la Loi sur la circulation routière ou des normes de sécurité, ou encore la concurrence déloyale pour tenter de fermer ce lieu.

Cet espace a un intérêt public. Peut-être qu'on est devenu simplement un peu vieux. Quand on allait à la Dolce Vita, cela ne nous posait aucun problème. Maintenant que c'est devenu l'Espace autogéré, qu'on a pris quelques années, on tente de fermer ce lieu et de le contrôler. Je pense que la Ville de Lausanne a besoin de cet espace et je me battrais pour cela.

M. Johann Dupuis (La Gauche) : – Oui, je pense aussi que ce serait une erreur de vouloir serrer la bride à l'Espace autogéré. En effet, c'est le dernier bastion de la culture alternative autogérée.

Vous avez raison, monsieur Gillard, Lausanne a d'autres activités culturelles alternatives, et vous avez raison de citer le LUFF. Mais la grande différence entre le LUFF et un endroit comme l'Espace autogéré, c'est que l'Espace autogéré est un espace permanent et non marchand. Cela veut dire que non, on ne vend pas de l'alcool à l'Espace autogéré et non, on ne vend pas des soirées publiques à l'Espace autogéré. Il s'agit de contributions volontaires des gens qui y vont. C'est d'ailleurs la politique officielle de l'endroit. On ne rentre donc pas dans les lois du commerce. Il faudrait vraiment que vous débarquiez avec une équipe d'inspecteurs pour prouver qu'ils font de la vente ; ils parlent de contribution volontaire et il n'y a pas de prix officiels la plupart du temps.

Quand je dis que c'est le dernier bastion d'une culture autogérée, c'est que c'est effectivement la dernière salle, en Ville de Lausanne, qui pratique l'autogestion depuis la fermeture du Puits ; vous vous souvenez peut-être de ce petit bar qui était situé au Rôtillon. Il a été fermé au moment de la réaffectation de la zone du Rôtillon. Lausanne se tirerait vraiment une grosse balle dans le pied si elle supprimait le seul lieu qui correspond désormais à une attente de toute une génération, qui cherche une alternative à la culture de masse des discothèques qui ont pris place avec le développement du quartier du Flon.

Vous essayez de nous démontrer qu'il y a un problème avec l'Espace autogéré. Je combats complètement cette vision. C'est une très grave erreur de dire qu'il y a un problème avec l'Espace autogéré et j'en veux pour preuve un seul exemple : vous vous rappelez certainement les affreux débats, et ennuyeux – ce n'est que mon opinion – qu'avaient déclenchés les violences à Lausanne à l'été 2012 ; ces violences étaient pour la plupart

liées à des boîtes de nuit ou des établissements de nuit dans la région du Flon, mais aucunement à l'Espace autogéré, ce qui montre bien que l'autogestion, le système de gestion de la sécurité mis en place par les utilisateurs de l'Espace autogéré est diablement efficace. Il est en tout cas beaucoup plus efficace, probablement, parce que ce sont des utilisateurs particuliers qui le fréquentent. Il est différent du système mis en place par les boîtes de nuit à Lausanne et sur lequel la Ville a eu probablement raison de tirer un peu la bride.

Ce serait vraiment une très grave erreur d'essayer de saboter ce modèle d'autogestion qui fait la richesse de la Ville de Lausanne. Mes préopinants ont, à juste titre, souligné qu'il y avait des modèles parfaitement comparables à Berne notamment, mais aussi dans d'autres villes de Suisse alémanique, notamment à Lucerne et anciennement à Genève, qui, d'après moi, a fait la grosse erreur, à la fois culturelle et commerciale, de faire la chasse à ce genre de lieu.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – Nous sommes tous devenus très sages. Certains d'entre vous, qui avez un peu plus que la cinquantaine, vous vous rappelez quand il y a eu les barricades dans les années huitante, quand il y a eu des guérillas urbaines ? Je me rappelle encore la revue *Secousse sismique*, où des jeunes avaient envie de vivre autre chose, de créer autre chose, de cultiver des utopies. Je vois que, parmi ces personnes, qui avaient entre 18 et 24 ans, il y en a aujourd'hui qui ont de grandes responsabilités politiques au niveau de notre pays.

C'est important qu'il y ait un espace dans lequel la jeunesse puisse se rencontrer, rêver et dessiner des utopies sans que cela ne cause trop de violence. Il me semble que, parfois, on critique ces espaces parce qu'on a peur d'y entrer. J'aimerais bien qu'on puisse y aller une fois, avec un ou deux conseillers communaux, pour voir ce qui s'y passe. Vous serez ainsi convaincus qu'il faut maintenir cet espace. Nous sommes devenus une ville importante, nous ne sommes plus une bourgade. Il faut absolument maintenir cet espace.

Le président : – Pardonnez-moi d'avoir mal prononcé votre nom. Je ferai mieux la prochaine fois.

M. Nkiko Nsengimana (Les Verts) : – Cela viendra à l'usage.

M. Philippe Mivelaz (Soc.) : – Je laisserai M. Nsengimana aller tout seul dans ce lieu alternatif, parce que les repas végétariens participatifs et les soirées « negative hardcore » ne me tentent pas trop. Mais chacun son truc.

Je ne vais pas répéter ce qui a été dit, mais je rappelle que la Dolce Vita a été évoquée avec nostalgie. Elle était une alternative à une offre purement commerciale. On est donc toujours dans une zone de négociations avec la marge. M. Hubler a évoqué le fait qu'on voulait nettoyer la ville ; je ne crois pas que c'est le cas. La mendicité existe toujours, la prostitution aussi, les marginaux de la Riponne sont toujours là, mais, peut-être qu'on a appris, notamment cet été, à cohabiter avec eux. Et on peut très bien cohabiter avec cet espace autogéré.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Je vais décevoir M. Hubler, je ne vais pas monter sur les grands chevaux qu'il a scellés exprès pour moi. J'aurais souhaité que cette discussion ne soit pas aussi politisée, mais aucune des ailes de ce Conseil ne m'a aidé.

Je constate, après les interventions de M. le municipal et du Conseil communal, qu'en réalité, ceux qui connaissent le mieux l'Espace autogéré sont ceux qui y vont. Je constate que M. le municipal n'y est pas beaucoup allé. J'ai entendu plus de réponses s'agissant d'exploitation de cet espace dans les interventions des conseillers communaux que dans les réponses de M. le municipal. J'ai cru comprendre qu'en réalité, on ne vendait pas d'alcool dans cet endroit, que c'était un espace non marchand. Je prends acte.

Je n'ai aucune intention avec mon interpellation et avec la résolution d'imaginer une seconde qu'il soit fermé. Mais j'attire votre attention sur le fait que l'alternative Dolce

Vita, à l'époque, était un espace où l'on vendait de l'alcool, où il y avait une surveillance et un service d'ordre, et où les visites des responsables municipaux existaient ; peut-être pas tout au début, mais dans les années qui ont suivi, oui.

Je constate avec un peu de déception que, dans les années huitante, on gagnait ces espaces de liberté alternative et on n'hésitait pas à affronter l'autorité pour obtenir quelque chose. Je constate ce soir que pour La Gauche surtout – les autres partis sont moins intervenus – la subversion, monsieur Hubler, il faut qu'on vous la donne. C'est-à-dire qu'en réalité, il faut laisser un petit milieu qui s'autogère, qui s'auto-entretient, à qui on ne demande rien ; on ne le confronte même pas avec les difficultés d'un système répressif, comme celui que le PLR, selon M. Hubler, veut mettre en place. On lui dit simplement : vous avez un endroit, on ne vous demande rien, vous faites exactement ce que vous voulez, car cela ne nous intéresse pas. Je pense que c'est un peu court, surtout pour des raisons de sécurité.

Vous ne pouvez pas laisser les choses être exploitées avec les risques que cela fait courir à la collectivité publique et aux gens qui l'exploitent sans avoir un minimum de contrôle ; après, on peut laisser les gens faire ce qu'ils veulent, je suis parfaitement d'accord. C'est la raison pour laquelle je vais modifier ma résolution. Vous m'avez dit qu'il n'y avait pas de vente d'alcool, et c'était un des problèmes que je soulignais. Je veux bien croire que ce n'est pas un espace marchand, donc je réduirai ma résolution au respect des règles réglementaires de sécurité, qui permettent que ce local soit exploité sans que les gens qui y vont, puisque ce sont des manifestations publiques, ne soient confrontés à un danger.

Résolution

Le Conseil communal souhaite que la Municipalité prenne toute mesure utile pour assurer la sécurité des manifestations organisées à l'Espace Autogéré, ainsi que le contrôle des conditions d'ouverture au public de ces manifestations, notamment de la vente d'alcool, ~~et compris en exigeant des exploitants le respect des dispositions de la LADB~~ et des règlements communaux applicables.

M. Grégoire Junod, municipal, Logement et sécurité publique : – Je voulais simplement répondre à la question de M^{me} Longchamp. L'Espace autogéré est effectivement au bénéfice d'un contrat de confiance avec la Municipalité, comme l'a expliqué M. Vuilleumier, depuis passablement d'années. Ce n'est pas le cas des places de parc devant l'Espace autogéré, qui sont régulièrement contrôlées par la société privée de sécurité qui contrôle les places du domaine privé communal. Preuve en est d'ailleurs qu'on reçoit quelques réclamations des occupants de l'Espace autogéré, qui se plaignent parfois d'avoir des amendes. Cela vous fait au moins un point commun avec les alternatifs : en matière de places de parc, vous avez visiblement une doctrine commune.

M. Nicolas Gillard (PLR) : – Ce que je pense important dans cette résolution c'est d'avoir supprimé la référence au respect des dispositions de la Loi sur les auberges et débits de boissons, parce que c'était un des éléments qui avait fait réagir les conseillers communaux, mais il n'en demeure pas moins que si je crois vous comprendre, il n'y a pas de vente d'alcool. Je souhaiterais qu'on s'en assure. Je vois qu'on hoche de la tête, mais il n'y a pas de raison de protéger les mineurs ailleurs, dans tous les festivals et dans toutes les boîtes et de ne pas les protéger dans l'Espace autogéré. Vous pouvez hoche de la tête, mais je ne suis pas d'accord.

Alors, il ne faut peut-être pas d'exigence au niveau de la Loi sur les auberges et débits de boissons, mais, au moins, il faut s'assurer qu'il y a un engagement dans les négociations que M. le municipal annonce avec les représentants du collectif de ne pas faire de vente d'alcool. Pour le reste, il faut s'assurer que les règles de sécurité minimales imposées à tous les établissements publics sont respectées ; et je ne parle pas seulement des boîtes de nuit, mais quand vous organisez une fête pour une association, on vous demande de déposer une demande d'autorisation et des vérifications sont faites. Il faut que cela aussi soit imposé au collectif, après négociation, pour qu'on soit certain que les règles de sécurité sont respectées

Je ne prendrai pas l'engagement que vous me demandez, soit, pour les quinze prochaines années, de prendre un risque de sécurité. C'est vous qui l'assumerez, ce n'est pas moi. Raison pour laquelle je vous propose cette résolution, qui propose des mesures minimales de sécurité au niveau de la vente d'alcool et de l'exploitation de l'établissement.

M. Johann Dupuis (La Gauche) : – Je souhaite me prononcer sur la résolution de M. Gillard, vu qu'il l'a modifiée. J'ai envie de remercier M. Gillard d'avoir mis de l'eau dans son vin, vu que l'expression est un peu à propos – c'est le gag de la soirée. Sur le fond de la résolution, cela ne change pas grand-chose à la situation. Vous avez essayé de nous dire que la posture de l'autogestion était morte, que ces gens étaient des privilégiés, qu'ils ne se battaient plus pour des acquis, mais, en fait, ce qu'ils demandent aujourd'hui c'est exactement la même chose qui était demandée à l'époque, dans les années huitante, c'est-à-dire un lieu où la formalisation et les règles concrètes de l'Etat classique ne s'appliquaient pas, soit ce qui s'applique à marchandisation, aux espaces marchands habituels.

Maintenant, est-ce que votre résolution a une plus-value par rapport à cette situation, que la Municipalité a jugée, pour le moins à l'heure actuelle, satisfaisante ? Je constate que, dans votre résolution, vous demandez des contrôles de sécurité notamment et du contrôle des conditions d'ouverture et des règlements communaux applicables ; vous avez fait référence principalement à la sécurité. En fait, ces contrôles ont déjà lieu : M. Vuilleumier vient de vous dire qu'il y a des contrôles ponctuels et que les installations d'électricité ont été renouvelées. Alors, je ne vois pas exactement ce que vous attendez de plus d'un espace autogéré. Je rappelle peut-être la définition de l'autogestion, c'est-à-dire dont les règles sont formulées par les exploitants du lieu. Donc, sans tuer le principe d'un lieu autogéré, je ne vois pas très bien comment vous voulez appliquer votre résolution.

M. Gilles Meystre (PLR) : – Je soutiens évidemment cette résolution, tout en regrettant que celui qui l'a rédigée enlève cette partie, parce que la Loi sur les auberges et débits de boissons ne touche pas que la vente et la consommation d'alcool, mais également d'autres dispositions qui ont pour but de protéger les consommateurs et de protéger les clients des établissements publics. Je pense notamment à la fumée, aux jeux, au maintien de l'ordre. Le règlement d'exécution de la Loi sur les auberges et débits de boissons en dispose encore plus ; donc, si on voulait véritablement garantir cette sécurité, à mon sens, la partie qui a été supprimée devrait être maintenue. Mais je pense que la résolution va néanmoins dans le bon sens et je la soutiendrai.

M. Pierre-Antoine Hildbrand (PLR) : – L'avancement de la soirée masque peut-être certains enjeux. On se bat aujourd'hui pour savoir si l'on soutient ou non une résolution qui, finalement, acte l'extrême tolérance ou la grande tolérance, suivant les appréciations, de la Ville par rapport à la situation. Si l'on soutient l'Espace autogéré et ses règles d'autogestion, c'est une immense avancée que le Conseil communal, dans sa majorité, adopte une telle résolution, quel que soit le résultat. Si l'on est sur une ligne strictement legaliste, il ne faudrait pas voter cette résolution, et si on veut soutenir l'Espace autogéré, il faudrait la voter, parce qu'il y aura un vote du Conseil qui, finalement, accepte tout cela par rapport à une forme de tolérance tacite de la Municipalité. Il me semble que, dans l'intérêt même de l'Espace autogéré, le strict respect uniquement des règles qui protègent l'intégrité corporelle des personnes, puisqu'on parle de la sécurité, c'est un minima de la vie en société, quelles que soient les règles que cette communauté ou collectivité souhaite se donner.

La discussion est close.

Le scrutin est ouvert, puis clos.

La résolution est refusée par 30 voix contre 28 et 13 abstentions.

Le Conseil communal de Lausanne

- ouï l'interpellation urgente de M. Nicolas Gillard et consorts : « Espace autogéré : quel cadre et quelle surveillance ? » ;
- ouï la réponse municipale ;
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

prend acte

de la réponse de la Municipalité à ladite interpellation.

La séance est levée à 22 h 35.

Rédaction et mise en page : *Patricia Pacheco Delacoste*

Abonnements :
Bureau des huissiers
Place de la Palud
Case postale
1002 Lausanne
021 315 22 16